

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

RENFORCER LE RÔLE DU DÉFENSEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE SIGNALEMENT
D'ALERTE - (N° 4664)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Wasserman

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« conformément aux exigences de »,

les mots :

« dans les conditions prévues par »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.